



**HAL**  
open science

## Avant-propos

Cyprien Comte

► **To cite this version:**

Cyprien Comte. Avant-propos : “ Qu’ont de commun la paille et le froment ? ” (Jr 23, 28). Vrais et faux prophètes : comment discerner ?, Parole et Silence, pp.15-40, 2021, Histoire et théologie, 978-2-88959-284-5. hal-04208644

**HAL Id: hal-04208644**

**<https://hal.science/hal-04208644>**

Submitted on 15 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

**Cyprien Comte, prêtre du diocèse de Toulouse, est titulaire d'une licence canonique en Écriture sainte et d'un doctorat en théologie. Enseignant à la Faculté de théologie de Toulouse, sa recherche se concentre sur les prophètes de l'Ancien Testament.**

Il propose ici une synthèse des apports de l'ouvrage *Vrais et faux prophètes : comment discerner ?* Discerner entre un vrai et un faux prophète revient à authentifier une parole reçue de Dieu, comprise et transmise par le candidat au titre de « prophète ». Cette authentification suppose la confiance accordée au messager, grâce à son comportement exemplaire, cohérent avec le message proclamé, comportement qui est souvent un gage de crédibilité car il permet de vérifier l'engagement personnel du messager. Un rôle capital dans les processus de vérification et d'approbation échoit à l'instance critique chargée du discernement, généralement l'Église conduite par sa hiérarchie : l'Esprit reconnaît l'Esprit. Enfin, le rôle du temps n'est pas négligeable dans un tel discernement, car les invariants du prophétisme se doublent de plusieurs paramètres diachroniques. Ces quatre idées maîtresses ont été illustrées par divers aspects du livre de Jérémie.

## **Avant-propos**

### **« Qu'ont de commun la paille et le froment ? »**

#### **(Jr 23, 28)**

*Cyprien Comte*<sup>1</sup>

« Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire ; c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques<sup>2</sup>. » Ces paroles d'un tribun du Midi

---

<sup>1</sup> Nous remercions Emmanuel Comte d'avoir relu ces pages de synthèse.

<sup>2</sup> JAURES J., « Discours à la jeunesse » prononcé lors de la remise des prix au lycée d'Albi en 1903, Paris, Rieder, 1903 ?, p. 26-27, accès sur <http://liens.bibliotheque-diderot.fr/> le 26 janvier 2021. D'ailleurs, VINSON É. et VIGUIER-VINSON S., *Jaurès le prophète*. Mystique et politique d'un combattant républicain, Paris, Albin Michel, 2014, p. 280, lui reconnaissent la vigueur et le courage visionnaire qui le situent parmi les prophètes contemporains, « en bonne compagnie, aux côtés de l'émir Abdelkader, Gandhi, Emmanuel Mounier, Simone

de la France – il s’agit de Jean Jaurès, s’adressant aux lycéens d’Albi – peuvent s’appliquer à la parole des prophètes, parole libre et souvent risquée car audacieuse, qui connaît les enjeux de la vérité sans avoir cure de l’assentiment ni de la réprobation de son auditoire. Toutefois, bravoure et sincérité ne suffisent pas pour faire un vrai prophète. Si les prophètes doivent certes s’en tenir strictement à la vérité, l’influence « des plus grandes figures de prophètes et de saints<sup>3</sup> » et d’abord leur authenticité reposent sur d’autres « compétences » que la conviction, le courage et l’habileté rhétorique. Dès lors, comment discerner entre le « froment » des paroles authentiques et la « paille » des oracles fallacieux, pour reprendre la métaphore agraire de Jr 23, 28<sup>4</sup> ? Telle est la question sous-tendant les entretiens donnés lors de la session théologique tenue les 23 et 24 janvier 2020 à l’Institut catholique de Toulouse (ICT). Durant ces conférences et échanges, le phénomène prophétique a été analysé selon différents aspects et figures, en différentes époques. Depuis un épisode du 1<sup>er</sup> livre des Rois – situé narrativement au moment du schisme entre les royaumes d’Israël et Juda vers 931 av. J.-C. – jusqu’à plusieurs personnalités contemporaines – Jacques Ellul, Lanza del Vasto et François Mauriac – et au magistère du pape François, avec le concours apprécié de trois intervenants extérieurs – André Vauchez, Annie Laurent<sup>5</sup> et Mgr Jérôme Beau –, sept théologiens de l’ICT (Faculté de théologie et IERP, Institut d’Études Religieuses et Pastorales) ont scruté différentes facettes du prophétisme en 3000 ans d’histoire avec un objectif commun : déterminer des critères de discernement des prophètes.

---

Weil, Martin Luther King, Abraham Joshua Heschel, Václav Havel, Ibrahim Rugova, Nelson Mandela, le XIV<sup>e</sup> dalaï-lama, Aung San Suu Kyi et quelques autres... »

<sup>3</sup> THERESE-BENEDICTE DE LA CROIX (Édith STEIN) citée par François, *Gaudete et Exsultate*, n°8, cf. Ch. Delarbre.

<sup>4</sup> Répondre à cette question est une tâche complexe, quand bien même on s’en tiendrait à la Bible. Parmi les nombreuses études qui donnent des critères et les avouent insuffisants, citons RÖMER T., « Comment distinguer le vrai du faux prophète ? », dans Jean-Marie DURAND, Thomas RÖMER, Micaël BURKI (eds.), *Comment devient-on prophète ?* Actes du colloque organisé par le Collège de France, Paris, les 4-5 avril 2011, « Orbis Biblicus et Orientalis » n°265, Fribourg, Academic Press, 2014, p. 109-120. On lira dans le même sens Maurice GILBERT, *Il a parlé par les prophètes*, Thèmes et figures bibliques, « Le livre et le rouleau » n°2, Bruxelles, Lessius, 1998, p. 169-189, réimpr. de l’étude parue dans *La foi et le temps* n°4, 1974, p. 285-307, qui élargit la recherche au Nouveau Testament. Il conclut notamment que « nul ne peut être vrai prophète dans l’Église en dehors de la foi des apôtres » (p. 187) et remet en cause la dichotomie entre prophétisme et institution ecclésiale (p. 188) : le prophète authentique pratique ce qu’il proclame, témoin de l’unité dans sa propre vie et dans son ministère auprès de l’Église. Les citations bibliques de cet avant-propos sont extraites de la *Bible de Jérusalem* (2000) où nous avons remplacé « Yahvé » par « YHWH ».

<sup>5</sup> Nous exprimons notre gratitude à André Vauchez et à Annie Laurent qui nous ont fait parvenir le texte de leurs communications bien que des circonstances indépendantes de leur volonté les aient empêchés de rejoindre Toulouse physiquement en janvier 2020.

En préambule à une impossible « synthèse » des travaux recueillis dans le présent ouvrage, rappelons une définition toujours valable en théologie chrétienne : le prophète authentique, surtout celui de l’Ancien Testament, est « un homme qui a une expérience immédiate de Dieu, qui a reçu la révélation de sa sainteté et de ses volontés, qui juge le présent et voit l’avenir à la lumière de Dieu et qui est envoyé par Dieu pour rappeler aux hommes ses exigences et les ramener dans la voie de son obéissance et de son amour<sup>6</sup>. » Un tel résumé, qui ne peut encore prendre en compte la révélation néotestamentaire ni ses explicitations ecclésiales, apporte de bons éléments de discernement de celui qui reçoit une lumière divine et transmet un message authentique (cf. la contribution de Ph.-M. Margelidon ci-après). Quels critères permettent de vérifier cette authenticité et qui peut s’en porter garant ? Comment, au temps opportun, séparer le bon grain de l’ivraie ou, pour parler comme Jérémie, « la paille et le froment » ?

Chacune selon une méthodologie propre, les contributions que nous présentons apportent nombre de repères que nous reprendrons partiellement, en nous appuyant sur quelques passages du livre de Jérémie qui rencontra lui-même l’adversité, vit contester sa parole prophétique et dut s’opposer à d’autres prophètes dans les années précédant l’Exil à Babylone. Nos propos s’articulent selon les quatre questions suivantes. Comment peut-on s’assurer de l’origine divine des oracles ? Quelle est la pertinence du critère éthique ? Quelle instance critique est habilitée à statuer sur l’authenticité d’une prophétie ? Que peut-on entendre par « diachronie et synchronie » de la parole prophétique ?

## **1. Serviteurs de la Parole de Dieu ou pseudo-prophètes auto-inspirés ?**

Notre première interrogation est cruciale. Comment s’assurer que celui qui prétend interpréter la volonté divine l’a bien comprise et n’invente pas le message qu’il prétend transmettre ? Ainsi, face au prêtre Amasias de Béthel, Amos se comporte-t-il en « champion de

---

<sup>6</sup> *La Bible de Jérusalem*. Édition de référence avec notes et augmentée de clefs de lecture, Paris, Cerf, 2000, « Introduction aux livres prophétiques », p. 1468.

Dieu, qui, à défaut de titres, a la conscience invincible de posséder la parole divine la plus authentique<sup>7</sup>. » Amasias, quant à lui, prétend défendre avec autorité le culte divin d'un sanctuaire royal (cf. Am 7, 10-17). Comment arbitrer entre deux personnages irréconciliables partageant la même conviction de servir le même Dieu unique ? Cette question se pose déjà à l'intérieur même des récits de l'Ancien Testament. Toutefois, la catégorisation lexicale entre « vrais » et « faux prophètes » n'est pas présente dans la Bible hébraïque quoique la Septante (LXX) l'utilise<sup>8</sup>.

Notre parcours montrera d'ailleurs (cf. J.-M. Poirier) la porosité de la frontière entre ces deux ensembles, ceux des prophètes véridiques ou menteurs, même s'il faut avouer que certains épisodes bibliques minoritaires remettent en cause la validité de cette distinction : une exégèse narrative de Jr 35 ne prouve-t-elle pas que lors de sa rencontre avec les descendants de Rékab, Jérémie lui-même « se présente [...] comme un faux prophète exécutant l'ordre d'un dieu qui est devenu pour un moment une idole » ? Certes, il poursuit alors l'objectif suivant : « donner une leçon de discernement sur la parole prophétique et sur la nécessité de refuser les idoles<sup>9</sup>. »

« Jean [Baptiste] est la voix, le Verbe est la Parole », ou encore « la lampe qui éclaire n'est qu'un flambeau », prêche l'évêque d'Hippone (cf. A.-C. Favry). Quel contraste avec les « prophètes », les *nevi'im* professionnels auxquels Jérémie s'adresse et qui, selon lui, ne transmettent aucunement le message divin ! Un passage du livre éponyme nous accompagne dans le début de cette synthèse : une péricope composite intitulée « Livret contre les faux prophètes<sup>10</sup> ». Or, une fois n'est pas coutume, un sous-titre est inscrit dans le texte original : en grec *en tois prophetais*, en hébreu *lannevi'im*. Les éditeurs intercalent donc l'adjectif « faux » en plus d'ajouter initialement le mot « livret » à la précision incluse dans le texte biblique lui-même. Le texte se lit dans Jr 23 (34 dans la LXX), aux versets 9-40. Une thèse récente sur les prophètes en tant

---

<sup>7</sup> TOUZARD J., *Le livre d'Amos*, Paris, Bloud, 1909, p. 33.

<sup>8</sup> Cf. HIBBARD J. T., « True and False Prophecy: Jeremiah's Revision of Deuteronomy », *Journal for the Study of the Old Testament*, n°35/3, 2011, p. 339-358, ici 340.

<sup>9</sup> DIPEDE E., « Lorsque Jérémie joue les faux prophètes : La tentation des Récabites (Jr 35) comme réflexion sur la vraie et la fausse prophétie », *Études Théologiques et Religieuses*, n°92/3, 2017, p. 537-555, ici 554.

<sup>10</sup> Ce sous-titre est dû aux éditeurs de la *Bible de Jérusalem*.

qu'envoyés par YHWH<sup>11</sup> décrit ces interlocuteurs de Jérémie comme des professionnels appartenant à une corporation, qui annoncent la paix et la tranquillité, *shalom*, à l'inverse de Jérémie qui n'appartenait pas à leur guilde.

Au sens théologique, considérons donc le vrai « prophète » comme désignant un « messager divin » au sens large, quelqu'un qui transmet authentiquement une parole venue du Dieu unique et véritable<sup>12</sup>. L'évolution terminologique ici esquissée est utilement étudiée dans d'autres travaux<sup>13</sup>, en particulier vétérotestamentaires. On note ici une différence de vocabulaire avec la tradition islamique dans laquelle chacun des messagers divins chargés d'une mission dépassant le rappel du monothéisme strict est non seulement « prophète » (en arabe *nabî*) mais « envoyé » (*rasûl*) (cf. A. Laurent).

Jr 23, 9-40 énumère plusieurs « critères [...] pour distinguer entre fausse et vraie prophétie [qui signifient] un jugement négatif sur la classe prophétique contemporaine à Jérémie<sup>14</sup>. » Il reproche à ces hommes de proférer une fallacieuse prophétie annonçant la paix sur la base d'une assistance divine inconditionnelle. Mais « l'absence d'un envoi divin<sup>15</sup> » efface la prétention institutionnelle des professionnels de la prophétie. L'origine de leurs paroles mensongères se trouve en eux-mêmes, dans leur « cœur » et non dans une proximité avec YHWH et l'assistance à son « conseil » :

Ainsi parle YHWH Sabaot :

N'écoutez pas les paroles de ces prophètes qui vous prophétisent ; ils vous dupent, ils débitent les visions de leur cœur, rien qui vienne de la bouche de YHWH ; ils osent dire à ceux qui me méprisent «YHWH a parlé ; vous aurez la paix !» et à tous ceux qui suivent l'obstination de leur cœur : «Aucun mal ne vous arrivera !» Mais qui donc a assisté au conseil de YHWH pour voir et entendre sa parole ?

---

<sup>11</sup> AGNOLI N., « *I miei servi, i profeti* ». Un paradigma profetico nello sviluppo letterario di Geremia, « Études bibliques, nouvelle série » n°83, Leuven, Peeters, 2020, p. 283-284.

<sup>12</sup> Nous laissons de côté les prophètes qui parlent explicitement au nom de faux dieux tels les Baals, cf. Jr 23, 13.

<sup>13</sup> Cf. par exemple la synthèse sur l'hébreu *nabi* et le grec *prophētēs* par GIBERT P., « Le prophétisme biblique », dans André VAUCHEZ (ed.), *Prophètes et prophétisme*, Paris, Seuil, 2012, p. 21-60, 23-29.

<sup>14</sup> AGNOLI N., *op.cit.*, p. 194 (nous traduisons).

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 195. Les récits de vocation ou de mandat prophétique semblent avoir été insérés tardivement dans les livres des prophètes pour justifier l'authenticité de leur ministère et de leur proclamation au moment même où ils rencontraient la contestation.

Qui a fait attention à sa parole et l'a entendue ? [...] Je n'ai pas envoyé ces prophètes, et ils courent ! Je ne leur ai rien dit, et ils prophétisent ! S'ils avaient assisté à mon conseil, ils auraient fait entendre mes paroles à mon peuple, ils les auraient fait revenir de leur voie mauvaise et de la perversité de leurs actions ! [...] J'ai entendu comment parlent les prophètes qui prophétisent en mon nom le mensonge en disant : "J'ai eu un songe ! J'ai eu un songe !" Jusqu'à quand y aura-t-il au sein des prophètes des gens qui prophétisent le mensonge et annoncent l'imposture de leur cœur ? Avec les songes qu'ils se racontent l'un à l'autre, ils s'ingénient à faire oublier mon Nom à mon peuple ; ainsi leurs pères ont-ils oublié mon Nom au profit de Baal ! Le prophète qui a eu un songe, qu'il raconte un songe ! Et celui qui tient de moi une parole, qu'il délivre fidèlement ma parole ! Qu'ont de commun la paille et le froment ? – oracle de YHWH. (Jr 23, 16... 28)

Ensuite vient une double comparaison percutante qui met en évidence la puissance de la parole divine, dévorante « comme un feu »<sup>16</sup> incendiaire. YHWH punira les menteurs qui se prétendent ses messagers.

Ma parole n'est-elle pas comme un feu ? – oracle de YHWH. N'est-elle pas comme un marteau qui fracasse le roc ? Aussi vais-je m'en prendre aux prophètes – oracle de YHWH – qui se déroberont mutuellement mes paroles. Je vais m'en prendre aux prophètes – oracle de YHWH – qui agitent la langue pour émettre des oracles. Je vais m'en prendre à ceux qui prophétisent des songes mensongers – oracle de YHWH – qui les racontent et égarent mon peuple par leurs mensonges et leur vantardise. Moi, je ne les ai pas envoyés, je ne leur ai pas donné d'ordres, et ils ne sont d'aucune utilité à ce peuple, oracle de YHWH. (Jr 23, 29-32)

Ce dernier verset insiste sur l'aspect mensonger des « prophètes ». La prédication recueillie dans le livre de Jérémie mentionne souvent mensonge et fausseté, en particulier dans un rapport illusoire au temple, à la loi et aux cultes idolâtriques<sup>17</sup>. Un peu plus loin (Jr 23, 36), Jérémie poursuit sa charge contre les prophètes de mensonge : « le fardeau est pour chacun sa propre parole. Et vous pervertissez les paroles du Dieu vivant, YHWH Sabaot, notre Dieu ! »

---

<sup>16</sup> Cette expression hébraïque se trouve à quatre reprises dans le livre. La moitié de ses occurrences concerne la parole de YHWH (Jr 20, 9 ; 23, 29), l'autre moitié sa colère (4, 4 ; 21, 12).

<sup>17</sup> Cf. en ce sens la première partie de la thèse doctorale de FERRY J., *Illusions et salut dans la prédication prophétique de Jérémie*, « Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft » n°269, Berlin, de Gruyter, 1999, p. 1-3 et 57-263.

Contrairement aux prétendus prophètes qui égarent le peuple, Jérémie a bien reçu du Seigneur une parole pour lui, une parole à transmettre. Qu'il suffise de rappeler combien de fois le narrateur omniscient du récit jérémién utilise ce que l'exégèse germanophone a baptisé *Wortereignisformel*<sup>18</sup>, formule de l'avènement de la Parole, littéralement « Il y eut une parole de YHWH pour Jérémie » (généralement traduit par « La parole de YHWH fut adressée à Jérémie ») ou une formule apparentée.

Quelle est l'origine de la proclamation des « prophètes » ? Quelle urgence les presse comme le rugissement d'un lion, pour parler comme Amos de Téqoa<sup>19</sup> ? Ici « les visions de leur [propre] cœur », les songes qu'ils ont imaginés s'opposent aux paroles de la bouche de YHWH, entendues dans son « conseil », lieu comparable à la cour royale où la divinité écoute, consulte et donne ses ordres. Tout prophète authentique a reçu un charisme particulier du Saint-Esprit qui l'illumine (cf. A.-C. Favry). Il n'est pas surprenant que Thomas d'Aquin reprenne et élabore cette conviction augustinienne : la « lumière prophétique » (*lumen propheticum*, cf. Ph.-M. Margelidon) fait d'un homme un instrument saisi par Dieu, un agent de sa révélation demeurant totalement subordonné à la causalité divine. Augustin poursuit la métaphore lumineuse en d'autres termes : tout prophète, affirme-t-il, a vu le jour du Seigneur... comme Abraham ! (cf. Jn 8, 56). Selon le récit lucanien, l'intelligence donnée par l'Esprit à l'apôtre Pierre (cf. M.-Ph. Diouf) peut s'apparenter à la lumière accordée aux prophètes.

Dans le récit biblique, lorsque Dieu adresse la parole à un homme, il arrive que le narrateur omniscient le précise explicitement : « l'Ange du Seigneur lui [il s'agit de Joseph] apparut en songe et lui dit [...] » (Mt 1, 20). Dans le Premier Testament, les variantes de la « formule du messager » (*koh 'amar YHWH*, « Ainsi parle YHWH ») indiquent une prétention à avoir à la bouche les paroles de Dieu<sup>20</sup>. Le prophète doit se nourrir de la Parole même<sup>21</sup>, ce qui justifie certaines privations (cf.

---

<sup>18</sup> Cf. WANKE G., *Jeremia* t. I, Zürich, Theologischer Verlag, 1995, p. 29 et 88.

<sup>19</sup> Cf. Am 3, 8.

<sup>20</sup> De telles formules se trouvent toutefois aussi dans la bouche des prophètes mensongers, tel le prophète Hananya dont l'oracle de Jr 28, 2-4 s'oppose à Jérémie.

<sup>21</sup> Cf. Jr 15, 16.

le jeûne mis en évidence dans 1 R 13 par J.-M. Poirier). « Mon être », peut-il affirmer comme Jean le Baptiste interprété par Augustin, « c'est d'écouter » ! (cf. A.-C. Favry) Chez le prophète, l'oreille précède la bouche : il est une oreille qui écoute avant d'être une bouche qui mange et parle. Il reçoit la lumière... par les oreilles ! Ceci ne permet pas de faire silence sur les étonnantes paroles mensongères que le Dieu biblique inspire à plusieurs reprises, comme l'explicite Michée, fils de Yimla (cf. 1 R 22, 19-23).

Dans une perspective chrétienne, comment le « je » authentique du prophète pourrait-il devenir celui du Christ sans assumer la perspective de la Croix, lieu essentiel de discernement ? Voilà un critère majeur qui rebute les vedettes en quête de succès (cf. Mgr J. Beau) : la confession du Crucifié-Ressuscité et la conformité à lui (cf. M.-Ph. Diouf). Quoi qu'il en coûte, affirment les Apôtres : « nous ne pouvons pas ne pas parler » (Ac 4, 20). Jésus est présenté comme prophète, en particulier par l'évangéliste Luc<sup>22</sup>. Lors de leur appel, Isaïe, Jérémie et Ézéchiël ne sont-ils pas l'objet d'un geste divin ou angélique qui rend leurs lèvres aptes en sanctifiant l'organe de la parole ? On croit entendre : « Bon pour le service » ! Pendant notre session, nombre d'intervenants ont souligné la place de la Parole de Dieu, heureuse insistance à la veille du premier « dimanche de la Parole<sup>23</sup> » dans l'Église latine. Les religieux sont particulièrement attentifs à la Parole de Dieu, ce qui les rend capables de lire les « signes des temps » et d'élaborer de nouvelles réponses adaptées aux besoins nouveaux (cf. H. Donneaud). Le discernement d'un évêque, selon l'expérience de Mgr J. Beau, ne se confond pas avec celui d'un Directeur des Ressources Humaines : il est l'œuvre spirituelle d'un homme de Dieu accueillant ce que Dieu donne pour aujourd'hui et pour demain. Foi et confiance en la Providence sont donc des qualités requises chez celui qui doit discerner les aptitudes pour un ministère ecclésial.

---

<sup>22</sup> Sur la christologie prophétique de Luc, voir ALETTI J.-N., *Le Messie souffrant*. Un défi pour Matthieu, Marc et Luc. Essai sur la typologie des évangiles synoptiques, « Le livre et le rouleau » n°55, Namur, Lessius/éditions jésuites, 2019, p. 105-160.

<sup>23</sup> Le pape François a institué le « dimanche de la Parole » dont il a placé la célébration annuelle au 3<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire. Sa première célébration a eu lieu le 26 janvier 2020, deux jours après notre session de théologie sur le discernement des prophètes.

Déjà Dt, lieu d'« une véritable théorisation du prophétisme », insiste sur « le critère du lien exclusif et définitivement garanti à YHWH »<sup>24</sup> que doit avoir tout prophète, sous peine d'être qualifié de faux. D'ordinaire, en régime chrétien, la prophétie suppose la suite du Christ. Mais l'Esprit est libre, comme en témoigne déjà l'épisode biblique impliquant Eldad et Médad qui reçoivent l'approbation de Moïse et de Dieu (Nb 11, 24-29). De même, comme l'explique M.-Ph. Diouf, la communauté des premiers croyants se doit d'être soumise au « leadership de l'Esprit Saint » et non aux désirs divergents de ses membres. La détermination de la nature de l'esprit qui s'exprime par un « prophète » est bien la question principale que pose Jean Gerson dans sa méthode d'appréhension du prophétisme (cf. A. Vauchez). Celui qui prétend porter la parole divine doit donc passer par un triple crible : a-t-il vraiment reçu un message divin ? Le comprend-il ou se méprend-il sur ce qu'il a reçu ? Enfin, annonce-t-il fidèlement (les technologies modernes évoquent souvent cette fidélité, qualifiée de « haute », hi-fi, ou parfois en 2020 de « sans fil », Wifi) ce qui lui a été confié ?

Bref, être un vrai prophète signifie recevoir et transmettre un authentique message divin. Mais cela peut-il se faire hors du cadre d'un comportement moral exemplaire ?

## 2. Le critère éthique

Si Jr 23, 13 constate le désastre engendré par les prophéties prononcées au nom de Baal à Samarie, le verset suivant déplore « l'horreur », l'inconduite qui règne à Jérusalem. Le lien semble évident avec la fausseté des oracles qui y sont proférés. Jérémie fustige « les prophètes de Jérusalem » chez qui YHWH voit

l'horreur, l'adultère, l'obstination dans le mensonge<sup>25</sup>, le soutien donné aux méchants pour que nul ne revienne de sa méchanceté. Ils sont tous pour moi comme Sodome et ses habitants comme Gomorre !

C'est pourquoi, ainsi parle YHWH Sabaot contre les prophètes : Voici, je vais leur faire manger de

---

<sup>24</sup> GIBERT P., *art. cit.*, p. 26.

<sup>25</sup> En hébreu *shèqèr*, indice récurrent pour qualifier ces prophètes opposés à Jérémie.

l'absinthe et leur faire boire de l'eau empoisonnée, car, venant des prophètes de Jérusalem, l'impiété s'est répandue dans tout le pays. (Jr 23, 14-15)

De tels hommes encouragent le mal plutôt que d'avertir celui qui le commet, contrastant avec la mission du « guetteur » qui doit avertir du danger le méchant comme le juste, afin de leur permettre de conserver leur vie. Or, le « guetteur » devient comptable du sang de ceux auxquels il est préposé (cf. Ez 3, 16-21). Lorsque Jésus invite à la méfiance vis-à-vis des prophètes de mensonge, qui sont « déguisés en brebis, mais au-dedans [...] sont des loups rapaces » (Mt 7, 15), il évoque métaphoriquement leurs « fruits » qui doivent être bons comme ceux d'un « bon arbre » (Mt 7, 16), reprenant en cela le vocabulaire prophétique ancien. En l'absence d'autre précision par le Seigneur Jésus, le lecteur, sans exclure d'autres types de fruits, envisage des actes bons au plan éthique<sup>26</sup>. La parabole suivante, celle de la maison bâtie sur le roc ou sur le sable, invite non à « commettre l'iniquité » (Mt 7, 21) mais à « faire », à mettre en pratique l'enseignement de Jésus, en particulier dans le sermon sur la montagne (Mt 5-7) qui s'achève par cette injonction parabolique. Du point de vue éthique, le prophétisme islamique diffère grandement de celui du monde judéo-chrétien. En effet, si Mohammed, « au centre de l'humanisme musulman » (A. Laurent), est par certains traits le modèle de comportement à imiter, sa vie n'est pourtant pas présentée par le Coran comme un exemple à suivre en tous points. Au contraire, le chrétien doit suivre et imiter le Christ crucifié et ressuscité : il ne s'agit pas seulement de parler mais aussi d'agir en son Nom. Être prophète « est une manière d'habiter le monde » (M.-Ph. Diouf). Au contraire, l'un des critères permettant d'identifier les faux prophètes est le fruit mauvais des prodiges qu'ils accomplissent : il existe donc des conditions nécessaires, aux plans intellectuel et moral, pour qu'un prophète puisse être authentique (cf. Ph.-M. Margelidon).

---

<sup>26</sup> Ainsi, « on juge une communauté à ses fruits, non à la seule personne de son fondateur. » DONNEAUD H., « La Communauté des Béatitudes : de l'appel monastique au témoignage missionnaire », *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, n°463, 2015, p. 99-116, ici 114.

Qui se conduit en disciple de la vérité le dit par sa vie. Cela se manifeste souvent dans son refus de l'inacceptable. *Une vie cachée* (décembre 2019), « film d'un drame de conscience »<sup>27</sup> réalisé par Terrence Malick, philosophe de formation, met en scène l'histoire d'un couple autrichien, Franz et Franziska (ou Fani) Jägerstätter. Le mari s'opposa à l'*Anschluss* puis, en 1940, refusa de prêter serment de fidélité à Hitler, devenant objecteur de conscience. Cet homme libre qui fut reconnu martyr puis béatifié en 2007 témoigne d'une cohérence de vie dont ses lettres portent la trace incandescente, reprenant volontiers un dicton qui fait l'éloge des actes exemplaires : « Quand et comment est-on faux ? D'abord, quand on se fait passer pour autre que ce qu'on est en réalité, ensuite quand nos actes diffèrent toujours de nos pensées, de nos paroles ou de nos écrits ; mais est-ce encore possible, de nos jours, de parler ou d'agir selon sa pensée<sup>28</sup> ? » Ou encore : « il n'est pas bon que nos prêtres gardent le silence pendant des années. Certes, les paroles instruisent, dit-on, mais les exemples exaltent<sup>29</sup>. »

Aux débuts de l'Église, les prophètes étaient tenus en haute estime et, en l'absence d'un détenteur de l'autorité apostolique qui pourrait statuer sur le contenu du message, ils devaient prouver par « leur façon de vivre » (*Didachè* 11 citée par Ch. Delarbre ; cf. aussi le *Pasteur d'Hermas*) qu'ils étaient d'authentiques messagers divins. Dès la période antique, la quête de ferveur et de radicalité de la vie chrétienne conduit des âmes exigeantes au désert. Leurs existences épousant l'idéal anachorétique ou cénobitique veulent être « une anticipation prophétique de la condition future de l'homme<sup>30</sup> ». Même si tous ne sont pas appelés à devenir moines, le critère éthique demeure valable chez tous les baptisés. Il s'impose particulièrement dans la vie consacrée, marquée par un « invariant prophétique » que l'on peut appeler l'aspect « synchronique » de cette

---

<sup>27</sup> SONNET J.-P., « Le cinéma comme épiphanie. *Une vie cachée* de Terrence Malick », *Études*, n°4268, février 2020, p. 95-102, ici 99.

<sup>28</sup> JÄGERSTÄTTER F., *Être catholique ou nazi*. Lettres d'un objecteur de conscience, Montrouge, Bayard, 2019, p. 51.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>30</sup> VAUCHEZ A., « Le prophétisme chrétien de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge », dans VAUCHEZ A. (ed.), *Prophètes et prophétisme*, *op. cit.*, p. 61-125, ici 68.

forme de vie (ces deux expressions se trouvent dans la contribution de H. Donneaud). C'est pourquoi le charisme exemplaire des consacrés ou des clercs « religieux » influence tant un Newman (cf. G. Woimbée). Le prophète qui enfreint la volonté divine, tel « l'homme de Dieu » vétérotestamentaire rompant le jeûne à lui commandé, risque d'être puni même si sa prophétie n'est pas invalidée (cf. J.-M. Poirier). Le prophète est un lutteur, bien représenté par les consacrés qui s'attachent à vivre radicalement les conseils évangéliques. Par son être même, par une prophétie en acte, le consacré témoigne du primat de l'amour personnel pour le Christ et pour les frères. C'est d'ailleurs dans le lien, l'amitié avec le Christ, que s'enracine un appel. Les apôtres sont « serviteurs et amis » tout comme le Baptiste, qui « de serviteur qu'il était » est devenu l'ami de l'Époux (cf. A.-C. Favry). L'adaptation constante à la volonté de Dieu est un critère de sainteté... mais aussi d'authenticité prophétique ! Ainsi les consacrés exercent-ils « un authentique ministère prophétique » (Jean-Paul II, *Vita Consecrata* n°84, cité par H. Donneaud et par Ch. Delarbre). Néanmoins, certains prophètes ne sont pas des saints ; et les saints ne sont pas nécessairement prophètes, comme le soulignent des théologiens des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (cf. A. Vauchez).

Mgr Beau rappelle l'invitation traditionnelle à ne trouver que dans le regard du Christ, et non dans l'approbation humaine, le critère d'une authentique vocation. Ce regard libère, et l'obéissance ne fait jamais d'un être un objet. Toutefois, gare à la quête d'une perfection mal comprise ! Car l'appel reçu de Dieu ne dispense pas de la méfiance face à la « tentation de la pureté », celle d'un néo-catharisme guettant ceux qui semblent avoir une vie si parfaite qu'elle ne laisse pas de prise à la miséricorde. En effet, les imposteurs continuent de prétendre être des purs, des prophètes, ainsi qu'en témoignent les mises en garde du Magistère contemporain, en particulier dans *Evangelii Gaudium*. Ceci fait dire à Ch. Delarbre : « On ne sait pas bien si l'on peut être “prophète” en Église, mais on peut tout à fait craindre d'être un “faux prophète” ! »

Le critère éthique est donc largement valable : un prophète dont la vie ne s'accorde pas à son discours est souvent un prophète de mensonge. Mais qui est autorisé à statuer sur l'authenticité d'un messenger divin ?

### 3. L'instance critique : la communauté habilitée à discerner

La relation à Dieu ne saurait être affaire uniquement personnelle. L'adolescent J. H. Newman s'intéressait à l'Évangile ; adulte, il découvre en outre la nécessité de l'institution ecclésiale et se passionne pour son mystère (cf. G. Woimbée). Nul n'est chrétien seul, et il n'est pas vrai que chacun soit responsable seulement de lui-même. C'est pourquoi une personne autorisée peut porter un jugement sur la conduite d'une autre, même si le critère éthique ne suffit pas à déterminer l'authenticité d'une prophétie. Ainsi, J.-M. Poirier souligne comment dans 1 R 13, le « vieux prophète » habitant Béthel, parvient, par un mensonge, à entraîner l'homme de Dieu venu de Juda à enfreindre le commandement de YHWH, pour sa perte. Il est vrai que ce funeste écart n'invalide pas la proclamation de l'homme du Sud contre l'autel de Béthel (v. 2 et 32). Il a validement prophétisé au nom de YHWH. Toutefois, en plus de mourir, il ne pourra être enterré avec ses pères, comme le lui prédit encore le « vieux prophète » (v. 21-22). *A contrario*, et *a fortiori* au temps de l'accomplissement, s'il est vrai que « Jean [le Baptiste] personnifie la prophétie biblique » (A.-C. Favry), c'est Jésus lui-même qui le reconnaît comme « un prophète » et même « plus qu'un prophète ». (Mt 11, 9) L'autorité du rabbi de Nazareth ne laisse aucun doute, tandis que lorsque d'autres personnages évangéliques le reconnaissent comme prophète, leur affirmation n'est pas nécessairement reçue (cf. par exemple en Jn 9, 17 l'affirmation de l'aveugle-né une fois guéri).

Même s'il faut reconnaître à l'Esprit de Dieu la liberté de choisir des saints et des prophètes si discrets qu'ils demeurent anonymes, invisibles et qu'« aucun livre d'histoire n[en] fait mention<sup>31</sup> », une collectivité habilitée au discernement peut légitimement reconnaître une partie des vrais prophètes. Une observation sur le texte grec de Jérémie nous sert ici de point de départ pour ajouter une dimension qui n'apparaît pas clairement dans Jr 23. Le livre de Jérémie (LXX) contient

---

<sup>31</sup> STEIN É., « Vie cachée et épiphanie », allocution pour l'Épiphanie 1940, dans *Source cachée. Œuvres spirituelles*, Paris, Cerf, 1998, p. 241-247, ici 244.

98 occurrences de la racine *prophèt-*, avec le verbe « prophétiser » et le substantif « prophète ». L'étymologie grecque exprime ce que recouvre ce terme dans le langage théologique. En effet, *prophèmi* signifie « parler avant » ou mieux « parler devant, parler au nom de ». Le prophète biblique est un porte-parole, le plus souvent celui du Dieu d'Israël. Mais à dix reprises dans l'Ancien Testament grec, il est labellisé « faux prophète ». Dans le livre de Jérémie (LXX) se trouvent neuf occurrences du substantif *pseudoprophètès*, traduit « prophète de mensonge » ou « faux prophète » (Jr LXX 6, 13 ; 33, 7. 8. 11. 16 ; 34, 9 ; 35, 1 ; 36, 1. 8<sup>32</sup>). Le même phénomène se rencontre en Za 13, 2<sup>33</sup>. Or, à dix reprises, l'hébreu a simplement *navî'*, « prophète ». On observe une glose systématique dans la traduction, la rédaction ou la transmission d'une partie du texte. C'est dire qu'un scribe ou la communauté qui a transmis le texte de Jérémie a porté un jugement sur la qualité des prophètes évoqués. Je prends appui sur ce phénomène pour évoquer l'instance du discernement : la communauté croyante. D'ailleurs, un scribe seul aurait-il ce pouvoir ? En tout cas, son interprétation du texte est transmise et adoptée par des générations de croyants.

Il n'est donc pas surprenant que le théologien catholique reconnaisse à l'Église catholique la fonction de discernement des prophètes authentiques. Dès les Actes des Apôtres, ces derniers exercent indissociablement « enseignement, autorité et témoignage » (M.-P. Diouf) et leur mission éclaire celle des prophètes. Thomas d'Aquin souligne la nécessité pour un vrai prophète d'être fidèle à la doctrine authentique « enseignée par la révélation, c'est-à-dire par le Christ et par l'Église. » (Ph.-M. Margelidon) En réalité, seul l'Esprit reconnaît l'Esprit. Même s'il « souffle où il veut » (Jn 3, 8), l'Esprit demeure dans l'Église. L'exemple de Newman nous a montré comment autorité et liberté sont en tension créative, et son itinéraire théologique souligne l'inanité de l'individualisme : comment entrer dans le « nous » de la Trinité sans être unis dans l'Église, corps visible du Christ, institution hiérarchique chargée de discerner et d'authentifier l'œuvre de l'Esprit saint, en particulier

---

<sup>32</sup> Jr LXX 33-36 = **Jr TM** 26-29. Le chapitre 26 est intitulé « Jérémie est le vrai prophète » dans la *Bible de Jérusalem*, mais ces quatre chapitres donnent les noms de plusieurs vrais (Jérémie, Michée de Moreshet et Uriyyahu) ou faux (Hananya, Ahab, Çidqiyyahu et enfin Shemayahu de Nahlam) prophètes.

<sup>33</sup> AGNOLI N., « *I miei servi* », *op. cit.* 303, repère ce phénomène. Par ailleurs dans la Bible hébraïque, 12 versets associent la racine *nb'* qui a donné « prophète » et « prophétiser » au terme « mensonge », *shèqèr*. La moitié se trouvent dans le livre de Jérémie.

les charismes prophétiques ? C'est pourquoi autorité magistérielle et liberté théologique, loin de se concurrencer, se renforcent réciproquement (cf. G. Woimbée).

S'il est vrai que les prophètes sont régulièrement opposés aux autorités politiques, il peut arriver également qu'ils aient maille à partir avec le personnel religieux. Amos, le bouvier devenu messager divin (cf. Am 7, 10-17), en témoigne. Il y a ici un thème à approfondir : comment l'Église sait-elle discerner, simultanément ou *a posteriori*, les prophètes envoyés par Dieu pour stimuler légitimement sa propre conversion ?

Chaque communauté croyante doit, assistée par l'Esprit Saint, statuer sur les textes qu'elle reconnaît comme inspirés par lui. Or, la logique de la canonisation des Écritures saintes correspond en quelque manière à celle de la reconnaissance des prophètes. C'est l'Église de Dieu qui a les moyens de reconnaître les charismes authentiques dont celui de prophétie. De même, Paul pensait avoir, lui aussi, l'Esprit de Dieu (1 Co 7, 40) dans un autre cas où il donnait son avis pour un discernement. Quant au délai d'authentification, si apparaissent les mêmes hésitations pour reconnaître les prophètes que pour arrêter la liste des écrits vénérés par les Églises, comment s'étonner que l'on ne sache pas reconnaître rapidement un prétendu messager divin (voici un aspect de la « diachronie » du phénomène prophétique), ou du moins de son vivant ? Allons plus loin : comment s'étonner que les diverses communautés ecclésiales ne reconnaissent pas les mêmes saints et les mêmes prophètes, quoique ces concomitances puissent être le lieu d'un enthousiasmant œcuménisme ? À l'œcuménisme de la sainteté et du martyre, ne serait-il pas bon d'ajouter celui du prophétisme ?

Lors d'un colloque en 2008, Mgr Francis Deniau soulignait l'urgence du « discernement communautaire<sup>34</sup> ». N'est-il pas le seul lieu où peut s'articuler l'instance hiérarchique, ecclésiale, suscitant et prenant en compte l'expression du *sensus fidei fidelium*, avec le charisme personnel de prophétie, tous deux demeurant un service pour le peuple entier et pour le monde ? D'ailleurs,

---

<sup>34</sup> DENIAU F., « Les conditions du prophétisme », dans André VAUCHEZ (ed.), *L'intuition prophétique*. Enjeu pour aujourd'hui, Paris, Atelier, 2011, p. 143-147, ici 147 (réimpr. dans la *Documentation catholique*, n°2463, 6 mars 2011, p. 246-248, ici 248). Cette intervention donne des clés pour vivre un prophétisme contemporain et rappelle la force de cette mission, indépendante de son succès immédiat.

l'expression « discernement communautaire » s'applique aussi bien à l'instance du discernement – l'Église – qu'à son objet : la communauté habitée par l'Esprit ne devrait-elle pas être elle-même une communauté prophétique, notamment par l'exercice de la charité fraternelle ? Il y a donc une circulation de l'Esprit qui inspire, assiste et permet de discerner les lieux où résonne authentiquement la Parole. Le vrai prophète est capable non seulement de se situer lucidement vis-à-vis des événements ou d'accueillir une vision, mais aussi de les interpréter (cf. Ch. Delarbre ou Ph.-M. Margelidon). L'Église est donc vraiment un peuple de prophètes, car ce qu'elle reçoit de ses fils, elle doit être capable de le reconnaître comme venant de Dieu et de le traduire comme parole pour le présent et l'avenir. Elle supplée l'infirmité de ses membres mais tout en se laissant instruire par eux quand ils sont mus par l'Esprit. Tantôt, *Magistra*, elle les instruit et discerne en eux l'Esprit à l'œuvre, tantôt, parce que *semper reformanda*, elle écoute son Époux parler par le truchement de ses enfants ou d'étrangers.

Cette conception, dans le sillage d'Augustin, pourra notamment éclairer la distinction entre charisme stable et charisme transitoire, la prophétie ne pouvant être exercée pleinement qu'à l'intérieur de la communion ecclésiale. M.-Ph. Diouf rappelle l'ordination constante du don de prophétie au service de la communauté.

Nous avons entrevu comment l'Église hiérarchique, Épouse de l'Esprit Saint, est chargée de reconnaître son action dans le charisme prophétique qui contribue à l'ajuster aux volontés divines. Il nous reste à évoquer le rôle du temps dans le discernement des prophètes. Quelles constantes et quelles évolutions marquent la parole des messagers de Dieu ?

#### **4. Synchronie et diachronie**

De nombreux prédicateurs ont su évoquer le « Verbe, en chair et en os, liant dans la même javelle de sa personne et la fragilité du monde et l'éternité du Père<sup>35</sup>. » Voilà pourquoi les serviteurs

---

<sup>35</sup> CASSINGENA-TREVEDY F., *Sermons aux oiseaux*, Genève, Ad Solem, 2009, p. 13.

de la Parole que sont les prophètes se tiennent à la charnière « entre présent et éternité » (H. Donneaud, qui distingue entre synchronie et diachronie de la parole prophétique).

### **a. Synchronie de la parole prophétique**

De l'éternel, chaque prophète conserve comme invariant la vérité immuable, comme en témoignent nombre d'éléments soulignés dans les trois sections précédentes. En ce sens, la théologie thomasienne attribue à la prophétie comme première tâche non pas la révélation de l'avenir, mais l'explicitation des mystères révélés, qui est un service de la foi (cf. Ph.-M. Margelidon). Expliciter la révélation se fait en chaque époque de l'histoire humaine et par de multiples voix, c'est pourquoi l'on peut affirmer que la vérité est tout autant symphonique que toujours identique à elle-même<sup>36</sup>. Par le témoignage des personnes saisies par l'Esprit, le mystère de Dieu est rendu présent. Qu'ils soient canonisables ou non, l'augure Balaam, le Baptiste, Hildegarde de Bingen, Jean d'Avila, Charles de Foucauld, l'objecteur Franz Jägerstätter, Marthe Robin ou encore Jean Vanier – faut-il ajouter Greta Thunberg, militante climatique née en 2005, récemment adulée et adoubée par certains médias comme prophète du futur<sup>37</sup> quoique vilipendée par d'autres ? –, apportent tous un témoignage percutant des appels de l'Esprit en leur temps, même si l'excès appartient parfois au registre qu'ils emploient.

Les prophètes, sentinelles qui interprètent de manière libre et critique les événements qu'ils traversent (cf. le pape François relu par H. Donneaud), sont nécessairement présents au temps où ils vivent. Mgr J. Beau aussi y voit un critère de discernement. Le prophète ne peut être seulement un devin qui se réfugie dans l'avenir ! Qu'une tonalité apocalyptique traverse certaines paroles prophétiques ne fait aucun doute, mais cela ne permet pas de voir en eux des apocalypticiens. Il faut ajouter que le ministère du prophète lui-même connaît une évolution. Certes, le prophète peut annoncer la fin, tel Amos qui au VIII<sup>e</sup> s. av. J.-C. prédit celle d'Israël à l'aide d'un jeu de mots

---

<sup>36</sup> Cf. BALTHASAR H. U. von, *La vérité est symphonique*. Aspects du pluralisme chrétien, Les Plans sur Bex (CH), Parole et Silence, 2016.

<sup>37</sup> Cf. par exemple LE GOFF J., « Point de vue. Où sont les prophètes d'aujourd'hui ? », *Ouest-France*, publié sur <https://www.ouest-france.fr> le 25/11/2019, consulté le 31/1/2021.

évoquant la – trop grande – maturité des fruits qu’il faut consommer sans retard<sup>38</sup>. Ainsi les prophètes tiennent-ils parfois un discours caractérisé par une dominante eschatologique, mais on ne peut être à la fois prophète et apocalypticien<sup>39</sup>. Selon nombre d’exégètes, la différence entre prophétisme biblique et courant apocalyptique consiste notamment en cette présence à l’actualité, dont l’essoufflement a conduit à l’extinction du prophétisme dans l’Israël biblique.

En fonction du point de vue adopté, un aspect souvent relevé dans la théologie catholique<sup>40</sup> pourra être rangé dans la synchronie – car invariant – ou dans la diachronie – car il concerne un temps qui n’est pas celui du prophète, à l’exception sans doute de deux personnages évangéliques : le baptiste Jean et la prophétesse Anne. Selon M.-Ph. Diouf, est prophète celui dont la vie et le témoignage rendent « *présent et toujours vivant le Crucifié* », prouvant ainsi « que tout élan prophétique crée une forme d’unification du temps ». Parmi les experts en prophétie biblique, Pietro Bovati a exploré le dossier vétérotestamentaire. Élargissant sa lecture à la tradition chrétienne, il affirme avec justesse que le vrai prophète est celui qui parle du Christ mort et ressuscité, ce que rend possible la réception de l’Esprit Saint. Le critère ultime, affirme-t-il, est cet Esprit habitant le cœur des baptisés où il susurre la foi en lui-même<sup>41</sup>. 1 Jn 4, 1-3 permet d’affirmer que pour discerner les esprits, la confession de Jésus incarné est un critère indispensable. La suite de la lettre insiste sur l’identité entre connaissance de Dieu et écoute de ses envoyés, ce qui permet de discerner « l’esprit de la vérité et l’esprit de l’erreur. » (1 Jn 4, 6) S’attacher à discerner la véracité d’une parole humaine, qui peut être « le lieu du mensonge » comme « le lieu de la vérité<sup>42</sup> », demande un engagement personnel, ce qui ne signifie pas qu’y règne la subjectivité. La *Lectura super Ioannem* de saint Thomas d’Aquin identifie Jésus-Christ « comme Seigneur des prophètes, c’est-à-dire

---

<sup>38</sup> Cf. Am 8, 1-2 ; SOGGIN J. A., *Il profeta Amos*, Brescia, Paideia, 1982, p. 155-157 et BOVATI P., MEYNET R., *Il libro del profeta Amos*, « Rhetorica Biblica et Semitica » n°21, Leuven, Peeters, 2019 (2<sup>e</sup> édition), p. 347-348.

<sup>39</sup> Cf. ASURMENDI J., « De l’impossibilité pour un prophète d’être apocalypticien », dans ACFEB, *Les prophètes de la Bible et la fin des temps*. XXIII<sup>e</sup> congrès de l’Association catholique française pour l’étude de la Bible (Lille, 24-27 août 2009), « Lectio divina » n°240, Paris, Cerf, 2010, p. 353-358.

<sup>40</sup> En témoigne également la disposition des bibles catholiques qui, à la différence des bibles juives, protestantes ou œcuméniques, placent les livres prophétiques – dont sont exclus les livres « historiques » – non avant mais après la littérature sapientielle et poétique de l’Ancien Testament.

<sup>41</sup> BOVATI P., « *Così parla il Signore* ». Studi sul profetismo biblico (ed. Salvatore Maurizio SESSA), Bologne, Edizioni Dehoniane Bologna, 2008, p. 37-52, ici 50.

<sup>42</sup> WENIN A., « Méfiez-vous des faux prophètes », *Études* n°400, 2004/3, p. 350-360, ici 360.

comme cause de toute activité prophétique et comme centre objectif de toute la révélation prophétique<sup>43</sup> ».

## **b. Diachronie de la parole prophétique**

L'une des difficultés dans le discernement du charisme prophétique est le délai existant fréquemment entre l'oracle et sa réalisation – ceci importe, puisqu'un critère de véracité de la parole prophétique est son accomplissement. H. Donneaud évoque à ce sujet « la temporalité du ministère prophétique ». Le lecteur de la Bible se souvient-il de l'altercation (Jr 28) entre Jérémie et Hananya, « exemple typique du faux prophète<sup>44</sup> » ? Ce dernier interpelle publiquement Jérémie dans le Temple en prédisant la fin du joug que fait peser sur le pays le roi de Babylone. Jérémie répond qu'il espère lui aussi la réalisation de cette annonce ; toutefois, il met en garde son interlocuteur car sa reconnaissance comme « un authentique envoyé de YHWH » (v. 9) ne sera effective que lorsque sa prophétie de paix (*shalom*)<sup>45</sup> se réalisera. Alors que Hananya persiste solennellement, Jérémie quitte les lieux sans un mot de plus (v. 11). Il semble ainsi avouer sa défaite, même si le lecteur sait par ailleurs qu'annoncer la ruine conditionnelle de Jérusalem est pour lui une mission acceptée à contrecœur. Puis une parole divine adressée à Jérémie confirme l'asservissement des nations à Nabuchodonosor, ce qui conduit l'envoyé authentique à accuser Hananya de conduire le peuple à croire à ses mensonges, non sans lui prédire sa mort devant survenir la même année (v. 15-16). La réalisation de cette promesse clôt le chapitre sans autre commentaire, confirmation divine implacable des paroles de Jérémie. Le joug de bois sera remplacé par un joug de fer. Dans Jr 28, après une courte hésitation, le lecteur est conforté dans sa conviction : Jérémie est un messager fiable alors que son adversaire, malgré sa lénifiante promesse de *shalom*, n'est qu'un prophète de mensonge

---

<sup>43</sup> BONINO S.-T., *Études thomasiennes*, « Bibliothèque de la Revue thomiste », Paris, Parole et Silence, 2019, p. 157-186, ici 186.

<sup>44</sup> CHAUTY E., *Qui aura sa vie comme butin ?* « Beihefte zur Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft » n°519, Berlin, de Gruyter, 2020, p. 166.

<sup>45</sup> Le lecteur se souvient qu'en 6, 14 ; 8, 11 ; 14, 13 ; 23, 17, Jérémie met en garde contre les annonciateurs de *shalom* mensongers. On notera le contraste avec l'accusation formulée à son encontre en 38, 4.

Or, un délai excédant quelques mois ou années est parfois nécessaire à la reconnaissance et à l'authentification d'un messager divin. En effet, elles n'interviennent pas nécessairement de son vivant. À plus forte raison, certaines figures de saints et de prophètes, évoquées par Édith Stein<sup>46</sup> et qui portent secrètement le monde par leur foi et leur charité, ne seront révélées que dans la vie éternelle. Certes, si personne n'avait prêté attention à la parole des prophètes d'autrefois, les générations futures n'auraient pas pu la valider à moins d'accéder à leurs écrits. Amos a certes rencontré l'opposition sacerdotale et royale à Béthel. Avant lui, ni Élie ni Élisée ne sont des courtisans, loin s'en faut. Que dire alors de Jérémie ? S'il est vrai qu'il a lui aussi subi bien des malheurs, il ne faut pas oublier qu'il compte des soutiens même parmi les proches du pouvoir (cf. Jr 26, 24). Par ailleurs, ses prophéties furent préservées sous forme écrite grâce à l'assistance de Baruch. Différents récits du livre lui attribuent explicitement le titre de *navi'*, « prophète »<sup>47</sup>, également annoncé par la bouche divine lors du récit de sa vocation (Jr 1). Mais ce titre posthume lui est décerné par la tradition<sup>48</sup>. Jérémie ne prétendait aucunement au titre de « prophète » mais bien à la fonction de messager authentique, de fidèle transmetteur de la parole de YHWH, parfois au mot près (cf. 26, 2).

Une autre diachronie apparaît, lexicale elle aussi, cette fois dans la pratique ecclésiale. H. Donneaud relève le caractère tardif de l'entrée du vocabulaire du prophétisme dans les considérations magistérielles sur la vie consacrée. Cet usage est introduit en 1994 sous le pontificat de Jean-Paul II, à la faveur de l'assemblée du Synode des évêques sur la vie consacrée<sup>49</sup>. Ce développement théologique à l'intérieur du discours magistériel permet de reconnaître le charisme prophétique à l'œuvre dans un champ d'action déjà ancien de l'Esprit divin. La session que nous

---

<sup>46</sup> Cf. notre note 2 ci-dessus.

<sup>47</sup> L'expression « Jérémie le prophète » se rencontre dans le texte hébreu dans son état actuel en Jr 20, 2 ; 25, 2 ; 28, 5. 6. 10-12. 15 ; 29, 1. 29 ; 32, 2 ; 34, 6 ; 36, 8. 26 ; 37, 2. 3. 6. 13 ; 38, 9. 10. 14 ; 42, 2. 4 ; 43, 6 ; 45, 1 ; 46, 1. 13 ; 47, 1 ; 49, 34 ; 50, 1 ; 51, 59.

<sup>48</sup> Cf. GONÇALVES F. J., « Les 'Prophètes Écrivains' étaient-ils des NBY'YM? » dans P. M. Michèle DAVIAU, John W. WEVERS et Michael WEIGL (dir.), *The World of the Arameans. Studies in Honor of Paul-Eugène Dion*, t. 1, Sheffield, Sheffield Academic Press, 2001, p. 144-185.

<sup>49</sup> L'Exhortation Apostolique post-synodale *Vita Consecrata* de JEAN-PAUL II paraît en 1996 et sa 3<sup>e</sup> partie porte en particulier sur la mission prophétique des consacrés. SPEZZATI N., « Vie consacrée et prophétie », *Vies consacrées* 89 (2017/3), p. 11-30, ici 13, rappelle que les *Lineamenta* pour ce Synode, publiés en 1993, « n'en portent nulle trace. »

introduisons a mis en évidence l'importance que revêt dans l'Église catholique la vie consacrée. En conséquence, un extrait de l'exhortation apostolique post-synodale de 1996 *Vita Consecrata* (n°84), cité par deux intervenants (Ch. Delarbre et H. Donneaud), figure en préambule de cet ouvrage. Par leur mode de vie, les consacrés sont constitués signes du rôle prophétique qui échoit à tous les baptisés, « *signes prophétiques* pour la communauté de leurs frères et pour le monde » (VC 15).

La diachronie dans le discernement des phénomènes dits prophétiques se double de la divergence des évaluations portant sur un même personnage. L'exemple du « Prophète » de l'islam le montre par antonomase. Celui qui est pour les uns « le Sceau des prophètes » ne peut pas même prétendre spécifiquement au statut de messenger divin dans les communautés juives ou chrétiennes (cf. A. Laurent). « L'Église regarde avec estime les Musulmans<sup>50</sup> » en raison de plusieurs points évoqués par le Concile Vatican II mais ce dernier ne fait pas de référence à Mohammed.

Doit-on conclure des délais nécessaires pour reconnaître un messenger divin que « le vrai prophète [est] un prophète mort<sup>51</sup> » ? La fin de la prophétie biblique mentionnée par plusieurs passages du Talmud<sup>52</sup> semble clairement situer les prophètes authentiques dans le passé. En tout cas, dans le courant dit deutéronomiste, la référence au prototype qu'est Moïse (cf. J.-M. Poirier) montre qu'au moins en certaines circonstances, le discernement des prophètes doit prendre comme référence un prophète du passé. Ch. Delarbre insiste sur la difficulté habituelle du prophétisme à rencontrer un accueil contemporain tandis qu'il est « éclairant pour les générations futures ». Puisqu'il est malaisé de statuer rapidement, l'Église n'a pas pour coutume de valider une prophétie ; sauf prompte béatification ou canonisation – et encore, ces étapes supposent l'évaluation de la doctrine mais pas nécessairement celle des « oracles » –, elle s'en tient à l'inclusion du message examiné dans une nébuleuse de textes sur lesquels aucun jugement officiel n'est porté. L'acceptation d'une « zone grise » provisoire, tant qu'elle n'est pas l'alibi d'un manque de courage

---

<sup>50</sup> CONCILE VATICAN II, Déclaration *Nostra Aetate* sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes, n°3. De manière plus spécifique, cf. LA HOUGUE (DE) H., *L'estime de la foi des autres*. « Théologie à l'université », n°18, Paris, Desclée de Brouwer, 2011.

<sup>51</sup> RÔMER T., « Comment distinguer le vrai du faux prophète ? », *art. cit.*, p. 120.

<sup>52</sup> Baba bathra 12b rapporte cette conviction : « Depuis le jour où le Temple a été détruit, l'inspiration divine a été reprise aux prophètes et donnée aux sages. » (Cité dans *ibid.*, p. 120).

des autorités, ne manifeste-t-elle pas la prudence d'une communauté qui ne se sent généralement pas pressée par l'urgence ?

## **Bilan et compléments**

Discerner entre un vrai et un faux prophète revient à reconnaître un messager, à *authentifier une parole reçue de Dieu*, comprise et transmise par le candidat au titre de « prophète », qu'il y prétende pour un temps ou pour sa vie entière. Cette authentification suppose la confiance accordée au messager, confiance souvent encouragée par son bon comportement : *une conduite exemplaire*, cohérente avec le message proclamé, est un gage de crédibilité du messager car elle permet de vérifier son engagement personnel. Un rôle capital dans les processus de vérification et d'approbation échoit à *l'instance critique chargée du discernement*, généralement l'Église elle-même sous la conduite de sa hiérarchie : l'Esprit reconnaît l'Esprit. Enfin, *le rôle du temps* n'est pas négligeable dans un tel discernement, car les invariants du prophétisme se doublent de plusieurs paramètres diachroniques. Il peut être assez facile de déclarer avec une certaine assurance qu'un prophète est mensonger, tandis qu'un label d'authenticité, rapidement accordé, pourrait devenir caduc ultérieurement. Ces quatre idées maîtresses ont été illustrées par divers aspects du livre de Jérémie.

Grâce au discernement mené par des personnes compétentes, le risque pris par celui qui profère une parole audacieuse peut être partagé par ceux qui la reçoivent. En effet, la prophétie suppose un engagement personnel mais aussi une conviction qui visent tous deux à être reconnus et faits siens par son audience. La parole du prophète veut être reconnue comme parole de Dieu, comme témoignage rendu à la vérité, que ce soit au moment de son énonciation ou dans un avenir qui échappe au messager. Les fruits de sa proclamation ne lui appartiennent pas mais ils éclairent le jugement qui sera porté sur lui.

Pour compléter, évoquons deux thèmes prolongeant les travaux que nous avons présentés.

### **a. La complexité du discernement des prophètes tient à plusieurs réalités**

Dans le contexte de Jr 23, 28, la question rhétorique « Quoi de commun entre la paille et le froment ? » appelle une réponse lapidaire : savoir discerner entre un vrai ou un faux songe, reconnaître une parole fidèlement délivrée par le prophète qui l'a reçue du Dieu unique, quoi de plus évident ? Mais ce qui est évident pour Dieu ou pour Jérémie ne l'est pas toujours pour le théologien, pour le pasteur, pour le fidèle du Christ qui chemine sans l'évidence et pour qui toutes ressources sont les bienvenues pour discerner. « Ce que le prophète voit, le fidèle le croit » (Ph-M. Margelidon) ». D'ailleurs, nos critères sont fragiles et insuffisants s'ils sont isolés des autres. Un faisceau d'indices convergents entraîne un degré de conviction acceptable pour ceux qui doivent discerner et qui, éclairés, engagent leur propre subjectivité non sans s'en remettre à l'Esprit de vérité.

Comprenons que dans l'Église, grâce au *sensus fidei fidelium* sous la conduite des ministères et du Magistère, sous l'autorité de la Parole divine interprétée dans la Tradition, le tri se fait dès maintenant, mais qu'il se fera surtout au temps de la moisson future et des fruits abondants, que cette moisson soit terrestre ou eschatologique. Sans doute est-il inévitable d'accepter l'aspect diachronique de l'exercice du charisme prophétique : sans opposer hiérarchie et charisme, comment éviter que l'Esprit bouscule, pour la purifier, la maison qu'il édifie lui-même incessamment ? En outre, les prophètes d'une période donnée viennent parfois remettre l'institution en question, qui aurait mauvaise grâce à les diaboliser trop rapidement.

Si le phénomène prophétique a lui-même connu des évolutions considérables, dont l'historien aide à préciser les traits, si en outre, il faut admettre que la définition du prophétisme elle-même ne fait pas l'unanimité en un temps donné, comment espérer obtenir des critères de discernement constants ? Ainsi, chaque communauté se réfère à ses propres prophètes et leur reconnaissance ne peut toujours s'opérer de leur vivant. À chaque groupe humain ses prophètes, leur message et leur témoignage de vie. On pourra dès lors affirmer : « Montre-moi tes prophètes, je te dirai qui tu es. » Voici une conséquence de la liberté de l'Esprit qui « souffle où il veut »

(Jn 3, 8) mais le risque existe de sombrer dans un relativisme qui pousserait à renoncer à la tâche du discernement. À l’opposé, le théologien catholique, en communion avec les autorités légitimes, scrute dans chaque période les charismes et les institutions suscités par le Souffle du renouveau et de la vérité.

### **b. Une tâche actuelle : le discernement des communautés de vie consacrée**

La réjouissante floraison de communautés promouvant de nouveaux visages de vie consacrée souligne la nécessité du discernement ecclésial des charismes personnels et communautaires, pour lequel l’analogie avec les critères de jugement des charismes prophétiques est bienvenue. La difficulté d’un tel discernement est soulignée par l’actualité récente et immédiate. La région toulousaine où s’est tenue notre session théologique n’est pas exempte d’événements douloureux ou heureux<sup>53</sup> qui montrent l’importance de ce rôle maternel et attentif de l’Église, en particulier de sa hiérarchie, à l’écoute de la théologie parmi les disciplines qui concourent à éclairer le jugement des responsables ecclésiaux.

Il convient d’élargir le champ des disciplines qui peuvent fournir ou affiner des critères. Par exemple, la tradition rabbinique n’a pas été honorée dans nos travaux, qui prête attention au *curriculum vitae* du prophète et au nom de ses formateurs<sup>54</sup>. L’apport théologique ne suffit pas toujours ; le discernement gagne à s’appuyer sur les réflexions de philosophes et de psychologues de la religion. Le droit ecclésiastique, lui aussi, éclaire les choix des pasteurs de l’Église. Mentionnons deux récentes interventions magistérielles concernant notre sujet au plan théologique et au plan canonique. La première (2015) apporte une réflexion théologique sur les charismes et

---

<sup>53</sup> Mgr Robert Le Gall, archevêque de Toulouse, a récemment érigé la Communauté des Béatitudes en « Famille ecclésiale de vie consacrée » en tant que nouvel Institut de vie consacrée de droit diocésain, cf. <https://toulouse.catholique.fr/Decret-du-8-decembre-2020>, consulté le 22 janvier 2021. Sur l’évolution historique de cette communauté qui a su se démarquer de telle ou telle figure tutélaire sans renier son charisme, voir DONNEAUD H., « La Communauté des Béatitudes », *art. cit.* P. 116, l’auteur, alors Commissaire pontifical auprès de cette Communauté, constate qu’avec docilité, elle « a su se laisser instruire, réformer et guider par l’Église. » Cette dernière jouant patiemment son rôle d’accompagnement, de discernement et de correction, les fruits missionnaires peuvent continuer à se multiplier malgré une histoire passée où les ténèbres se sont mêlées à la lumière sans l’arrêter.

<sup>54</sup> Cf. BAKON Sh., « True and False Prophets », *Jewish Bible Quarterly*, n°39/3, 2011, p. 152-158.

« le discernement des nouvelles associations ecclésiales<sup>55</sup> », la plus récente (2020), une précision canonique qui rend nécessaire la validation du Saint-Siège pour toute nouvelle fondation diocésaine dans le champ de la vie consacrée<sup>56</sup>. En effet, sans nécessairement employer le vocabulaire de la prophétie, l'Église se doit de reconnaître les charismes avec sûreté pour contribuer au bien des fidèles et à l'unité du Corps. Le canoniste parle en termes d'« institutionnalisation d'un charisme<sup>57</sup> » qui, de ce fait, n'appartient plus au fidèle l'ayant reçu mais à toute l'Église. Autant que la faiblesse humaine puisse en juger, le discernement institutionnel *protège* les personnes concernées par un don de l'Esprit Saint reconnu comme tel.

Au terme de cette présentation, il nous est agréable de remercier Hélène Grandjean qui a œuvré avec dévouement et efficacité à la relecture, la mise en page et l'indexation des différents manuscrits. Nous exprimons également notre gratitude à l'abbé Grégory Woimbée pour l'accueil de cette publication dans sa collection « Histoire et théologie ».

---

<sup>55</sup> CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Lettre *Iuvenescit Ecclesia* sur la relation entre les dons hiérarchiques et charismatiques pour la vie et la mission de l'Église (15 mai 2016), n°3.

<sup>56</sup> FRANÇOIS, Lettre apostolique sous forme de « Motu Proprio » *Authenticum Charismatis* (1<sup>er</sup> novembre 2020) qui soumet à la confirmation du Saint-Siège « la reconnaissance ecclésiale d'un nouvel institut ou d'une nouvelle société de droit diocésain. »

<sup>57</sup> VALDRINI Patrick, communication privée.



